

Le Mans, le 20/10/2025

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°SCTS_20251020

portant réglementation de la circulation sur l'autoroute A28 pour
la réparation d'un atténuateur de choc au PR 171.800 au sens 2 (Angers vers Le Mans)

Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de la route et notamment ses articles L110-2, L110-3, R110-1, R110-2, R.411-9 et R.411-25 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L121-1 et L122-1 et suivants ;

Vu la loi n° 55-435 modifiée du 18 avril 1955 portant statut des autoroutes ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 56-1425 du 27 décembre 1956 modifié, portant règlement d'administration publique de la loi du 18 avril 1955 sur le statut des autoroutes ;

Vu le décret du 12 mai 1970 approuvant la convention de concession passée entre l'Etat et la Compagnie financière et industrielle des autoroutes (COFIROUTE) et l'ensemble des décrets, avenants, successifs et cahier des charges, en vue de la construction, de l'entretien et de l'exploitation des autoroutes qui lui sont concédées ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 12 juin 2025 nommant Monsieur Sébastien JALLET, préfet de la Sarthe ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié et complétée ;

Vu la note technique ministérielle et son annexe 1 du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national ;

Vu la note technique ministérielle du 14 avril 2016 relative à l'information routière à destination des usagers du réseau routier national ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SCTS_20210216_RPC du 02 mars 2021 portant réglementation de la police de circulation sur les autoroutes A11, A28 et A81 dans la partie concédée à la société COFIROUTE, dans le département de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SCTS_20250527_RESC du 11 juin 2025 portant réglementation d'exploitation sous chantier pour les autoroutes A11, A81 et A28 dans la partie concédée à COFIROUTE dans le département de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCPPAT 2025-0199 du 30 juin 2025 portant délégation de signature, en matière administrative, à M. Marc SEVERAC, directeur départemental des territoires de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2025 portant subdélégation de signature, en matière administrative de M. Marc SEVERAC, directeur départemental des territoires de la Sarthe à des fonctionnaires placés sous son autorité ;

Vu le calendrier 2025 des jours « hors chantiers » ;

Vu la demande de la société COFIROUTE du 03 octobre 2025 et le dossier d'exploitation sous chantier annexe ;

Vu l'avis favorable de la DGITM (Direction Générale des Infrastructures, des Transports et des Mobilités)/DMR (Direction des mobilités routières)/FCA (Sous-direction des financements innovants et du contrôle des concessions autoroutières)/FCA3 du MATD (Ministère de l'aménagement du Territoire et de la Décentralisation), du 03/10/2025 ;

VU l'avis favorable du Conseil Départemental de la Sarthe du 06/10/2025 ;

VU les avis favorables ou réputés favorables des maires de Le Mans Métropole (07/10/2025), La Chapelle-Saint-Aubin, Trangé (03/10/2025) ;

Considérant que pour assurer de bonnes conditions techniques et de sécurité des usagers de l'autoroute et du personnel de chantier en charge de la réalisation des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires de la Sarthe ;

ARRÊTÉ

Article 1 : Des travaux de réparation de l'atténuateur de choc situé au PR 171.800 sur l'A11 au niveau de la bretelle de la bifurcation de l'A11 Angers vers la sortie n°7 Le Mans Nord et l'A28 Alençon, seront réalisés pendant les nuits du 12 au 14 novembre 2025 de 20 heures à 07 heures, hors intempéries et hors week-end. Ces travaux nécessitent la fermeture des deux bretelles par une coupure des voies de droite et médiane en amont de celles-ci. Tout problème technique ou événement majeur sur la section autoroutière concernée prolongerait d'autant la durée des travaux.

Article 2 : Déviations :

Les usagers désirant sortir à Le Mans Nord n°7 ou continuer sur l'A28 vers Alençon seront invités à sortir au diffuseur n°8 de Le Mans Centre-Université pour rejoindre le diffuseur n°7 Le Mans ZI Nord, via les RD357 et RD338.

Article 3 : Inter-distances et basculement de chaussée :

Afin d'assurer la continuité des travaux à proximité des chantiers d'entretien déjà prévus, les inter-distances entre deux chantiers pourront être réduites à :

- zéro entre une neutralisation de voie d'une part et une neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence, d'autre part ;

- zéro entre une neutralisation de voie d'une part et une neutralisation de une ou deux voies de circulation sur l'A11-A81 et A28 ;

- zéro entre une neutralisation de 1 ou 2 voies d'une part et les bretelles des échangeurs de l'A81, A28 Nord et A28 Sud, d'autre part.

Article 4 : La présente décision est susceptible de recours gracieux auprès du Préfet de la Sarthe, de recours hiérarchique auprès du/des ministre(s) concerné(s), ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie via l'application « Télécours citoyens » accessible à partir du site www.telrecours.fr

Article 5 : la Secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, le Directeur départemental des territoires de la Sarthe, le Commandant de Groupement de gendarmerie du département de la Sarthe, le Directeur de la société COFROUTE, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont copie sera transmise au Commandant de l'escadron départemental de sécurité routière de la Sarthe, au MATD/DGITM/DMR/FCA3, à la Direction interdépartementale des routes de l'ouest, au SAMU 72, au Service départemental d'incendie et de secours, au Conseil Départemental de la Sarthe et aux maires concernées.

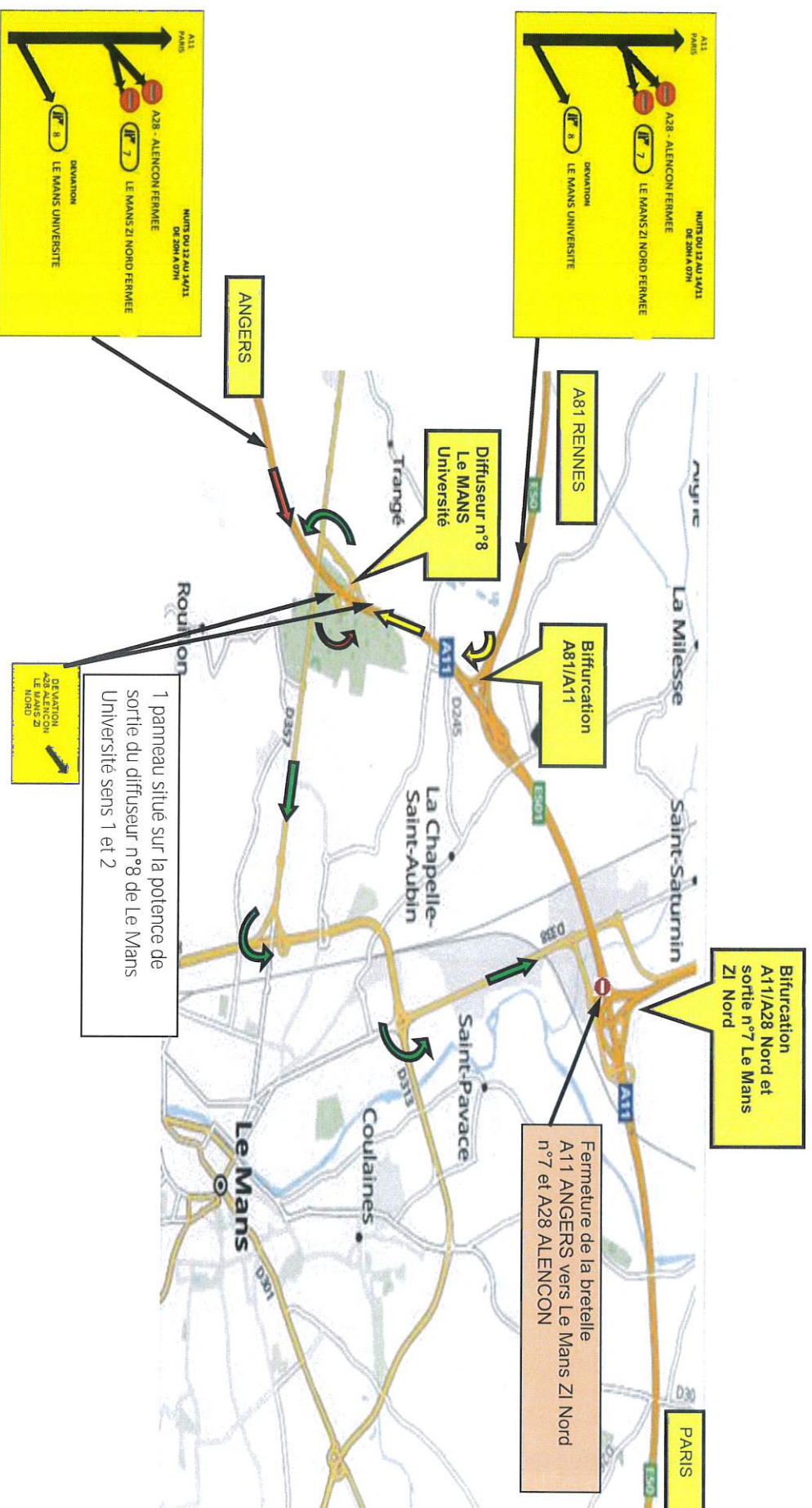
Le Préfet
Pour le préfet, et par délégation,
Le directeur départemental des territoires
Pour le directeur, et par subdélégation,
La cheffe du service de la connaissance des territoires
et de la sécurité



SYLVIE GENTES

DESC en annexe

NUITS DU 12 au 14 NOVEMBRE 2025
FERMETURE de la BRETELLE A11 (ANGERS) VERS sortie n°7 Le Mans-ZI Nord et A28 (Alençon)
ITINÉRAIRE DE DEVIATION POUR LES USAGERS



Annexe 1

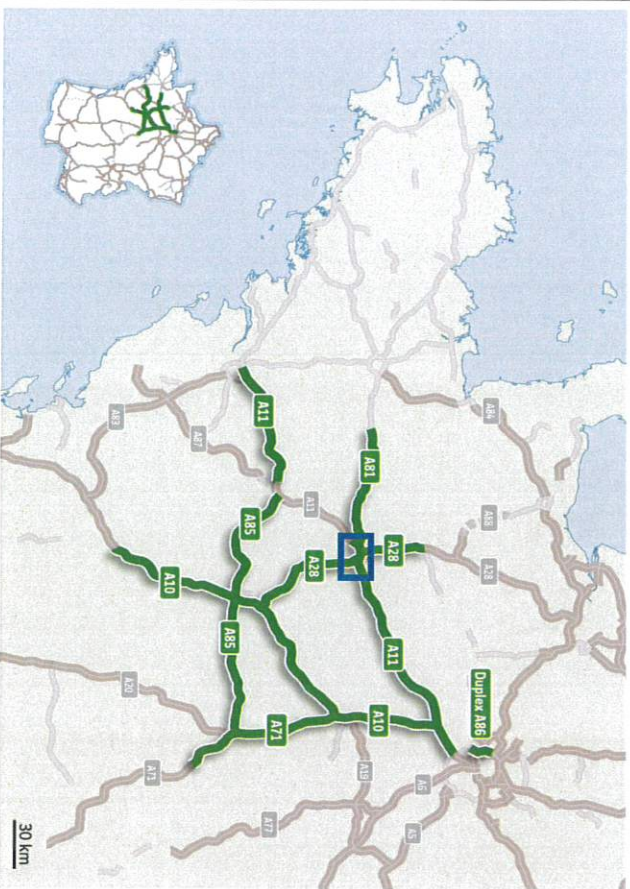
Schéma de déviation

Annexe 2

Trafics

OPERATION : Autoroute A11 – Réparation d'un A.T.C
Bretelles A11 Angers vers Le Mans Nord et A28 Alençon – PR 171.800 sens 2
Fermeture des bretelles et déviation

Octobre 2025



Dossier d'Exploitation Sous Chantier

En application de la note technique du 14 avril 2016

Indice	Modifications	Emission	Contrôle
0	30 Septembre 2025	b.létoquart	

Cofiroute
1973 Boulevard de la Défense
Bâtiment HYDRA – CS 10268
92757 NANTERRE Cedex
www.vinci-autoroutes.com

Dossier d'Exploitation sous chantier – A11 – Réparation d'un ATC PR 171.800 sens 2
Bretelle A11 Angers vers Le Mans Nord et A28 Alençon

RESEAU COFIROUTE

SOMMAIRE

Liste des destinataires	3
Présentation des travaux	4
1. Plan de situation	4
2. Contexte	5
3. Description sommaire des travaux	5
Durée des travaux	5
4. Planning	5
Mesures d'exploitation	5
5. Trafic	5
6. Mesures particulières d'exploitation	5
7. Sécurité	6
8. Coordonnées des différents intervenants	6
Informations	6
Annexes	7
Annexe 1 Déviation	6
Annexe 2 Trafics	9

Dossier d'Exploitation sous chantier – A11 – Réparation d'un ATC PR 171.800 sens 2
Bretelle A11 Angers vers Le Mans Nord et A28 Alençon

RESEAU COFIROUTE

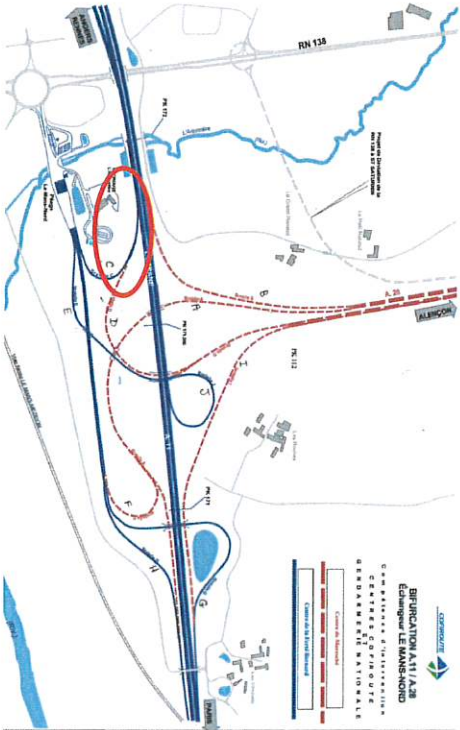
Liste des destinataires

DESTINATAIRES DU DOSSIER	ADRESSE	Téléphone	Contact	Adresse mail
Direction Départementale des Territoires de la Sartre	19, boulevard Paixhans CS 10013 72042 LE MANS Cedex 9	02.72.16.42.02 06.82.50.64.88	Céline RICHARD	ddl-acts-scr@sartre.gouv.fr celine.richard@sartre.gouv.fr
FCA	25, avenue François Mitterrand Case N°1 69674 BRON Cedex	04.72.14.60.19	Raphael WALKER	desc.fca.dmr.dqim@developpement-durable.gouv.fr
COFROUTE CIT	Route de Denisy 78730 PONTHEVRARD		Céline BERTEROTHE	CITStcAmout@vinci-autoroutes.com
Direction des routes Service Gestion des Routes Sarthe	160 avenue Boille 72072 Le Mans Cedex 9	02.44.54.72.72	julia LERETUEUX	contact.sgr@sartre.fr julia.leretueux@sartre.fr
Le Mans Métropole	16, avenue François Mitterrand 72039 LE MANS Cedex 9	02.43.47.47.47		mairie@ville-lemans.fr
Direction Interdépartemental des Routes DIRO	par l'Armorque, 10 rue Maurice Fabre CS 63108 35031 Rennes CEDEX	06.79.13.00.80	bruno GUILHENEUF	chantiers-zone.diro@developpement-durable.gouv.fr bruno.guilheneuf@developpement-durable.gouv.fr
La Chapelle Saint Aubin	17 Rue de l'Europe 72650 LA CHAPELLE SAINT AUBIN	02.43.47.62.70		accueil@lachapellesaintaubin.fr
Trangé	1 rue de la Mairie 72650 TRANGÉ	02.43.88.84.75		mairie@trange.fr

Présentation des travaux

.1 Plan de situation

Le chantier de réparation de l'atténuateur de choc (ATC) se situe au droit de la bretelle divergente de l'échangeur A11 Angers vers sortie n°7 Le Mans Nord (Bretelle C) et A28 Alençon (bretelle D), sur l'A11 PR 171.800 sens 2.



.2 Contexte

L'Atténuateur de Choc (AIC) au droit de la bretelle de la bifurcation A11 Angers vers sortie Le Mans Nord n°7 et A28 Alençon a été percute.
Une mise en sécurité provisoire a été faite avec des S.M.V et 1 A.I.C.
Une réparation définitive est nécessaire.

.3 Description sommaire des travaux

Ces travaux de réparation nécessitent la mise en place de balisage, de fermeture de bretelle ainsi que d'une déviation.
Les travaux nécessitent la fermeture des bretelles afin de réaliser le chantier dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Les travaux consistent en :

- Mise en place de panneaux d'information et de déviation,
- Fermeture de la bretelle (C) Angers vers la sortie Le Mans Nord n°7 ainsi que de la bretelle (D) Angers vers A28 Alençon
- Dépose des S.M.V et des Atténuateurs de Choc (AIC) provisoire,
- Réparation d'un Atténuateur de Choc (AIC), pour remise en conformité du divergent de la bretelle,
- Retrait des panneaux d'information et de déviation.

Durée des travaux

.4 Planning

Les travaux seront réalisés les nuits du 12 au 14 novembre 2025 de 20h à 07h, hors intempéries et hors weekend.

Ils se dérouleront sur deux nuits sous fermeture des deux bretelles par une coupure des voies de droite et médiane en amont de celles-ci.

Tout problème technique ou événement majeur sur la section autoroutière concernée prolongerait d'autant la durée des travaux.

Mesures d'exploitation

.5 Trafic

Les prévisions de données de trafics sont fournies en annexe au présent dossier.

Le trafic attendu permet la restriction de voies sur l'A11, la fermeture de la bretelle, en respectant le calendrier des jours hors chantier et les journées à fort trafic ou le débit à écouler au droit de la zone des travaux ne doit excéder 1200 véhicules/heure par voies circulées.

.6 Mesures particulières d'exploitation

6.1 – Inter distances:

Afin d'assurer la continuité des travaux à proximité des chantiers d'entretien déjà prévu, l'inter distance entre 2 chantiers devra être de :

- Inter distances: neutralisation de voie / neutralisation de bande d'arrêt d'urgence ramenées à zéro
- Inter distances: neutralisation de voie / neutralisation de 1 ou 2 voies ramenées à zéro sur A11-A81 et A28
- Inter distances: neutralisation de 1 ou 2 voies / bretelles des échangeurs A81, A28 nord et A28 sud ramenées à zéro

6.2 – mesures spécifiques:

- Fermeture de la bretelle de la bifurcation A11 Angers vers sortie Le Mans Nord n°7 et A28 Alençon nuits du 12 au 14 novembre 2025 de 20h à 07h.

6.3 – déviation:

Les usagers désirant sortir à Le Mans Nord n°7 ou continuer sur l'A28 vers Alençon seront invités à sortir au diffuseur n°8 de Le Mans Centre-Université pour rejoindre le diffuseur n°7 de Le Mans-ZI Nord, via les D 357 & D 338.

.7 Sécurité

Une réunion préalable de sécurité sera organisée avant le démarrage des travaux afin de vérifier si l'ensemble des consignes de sécurité a bien été transmis à tous les intervenants.

.8 Coordonnées des différents intervenants

Cofiroute :	Centre d'Exploitation – (Permanence sécurité 24h/24)	02.43.60.63.25
Gendarmerie:	C.O.R.G	02.43.78.55.00
		02.43.31.03.25
Entreprise:	SIGNATURE - MCREPEAU	06.18.45.21.58

Informations

- Panneaux d'information en section courante en amont des bretelles
- Mon bulletin de circulation : service gratuit
- Messages d'information sur Radio VINCI Autoroutes Ouest 107.7 FM
- Le 3605 service client 24h/24h
- L'application ULYS : trafic temps réel
- Les comptes X (ex Twitter): @vinciautoroutes, @A11traffic
- Activation de PMV aux accès des diffuseurs et section courante

Annexes